<u>DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME</u> RÉGIONAL « NOS COMMUNES D'ABORD »

Le Maire indique que le Conseil Régional PACA a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à accompagner les projets d'aménagement et de développement local. Le dispositif « Nos Communes d'abord » remplace le « Fonds Régional d'Aménagement du Territoire » (FRAT). La subvention régionale peut atteindre un maximum de 50% de la dépense subventionnable hors taxe de l'opération. La subvention est plafonnée à 200.000 €.

Le Maire, dans sa volonté de poursuivre les travaux de rénovation des bâtiments scolaires, propose de présenter, au titre de ce dispositif :

- Au groupe scolaire des Cadeneaux, le remplacement de deux anciennes chaudières au gaz par des pompes à chaleur air/eau ;
- Au groupe scolaire des Amandiers, le remplacement des systèmes de chauffage et de ventilation

Ces travaux de rénovation, qui s'inscrivent dans un plan global pluriannuel, visent à augmenter la résilience aux changements climatiques de tous nos bâtiments scolaires tout en améliorant le confort des usagers et en réduisant les consommations énergétiques et des fluides des bâtiments.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif de la Région, pour la réalisation des projets suivants :

Opérations	Montant € HT	Subvention escomptée €
Première tranche de rénovation énergétique au groupe scolaire des Amandiers	380.000	167.400
Première tranche de rénovation énergétique du groupe scolaire des Cadeneaux - Maternelle	74.000	32.600

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à ces opérations,
- SOLLICITE le cofinancement du Conseil Régional à hauteur de 200.000€,
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- SE PRONONCE comme suit :

POUR: 35 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE ROMAIN AMARO LE MAIRE MICHEL AMIEL